



Contribution de Christine Desouches, Présidente ASOM

« *État de droit, démocratie, droits de l'homme, à l'épreuve de la reconfiguration de l'ordre international : Quelques repères* ».

En Hommage à Gérard Conac, à ses analyses et à son engagement

Séance n° 15 du 21 novembre 2025

Discours d'introduction

À l'heure des mutations accélérées que connaît l'ordre international, ainsi que des reconfigurations qui se dessinent dans un contexte où, notamment, les balises patiemment posées pour promouvoir et sauvegarder les valeurs et la paix dans un monde post-guerre froide se sont vues, progressivement, plus ou moins frontalement remises en cause sinon, aujourd'hui, ouvertement violées, quel sens et quelle portée peut-on continuer d'accorder à l'État de droit, à la démocratie, aux droits de l'Homme, piliers du consensus qui a semblé prévaloir durant ces dernières décennies au sein de la communauté internationale ?

Où en sommes-nous ? Quel sort a-t-il été réservé aux expressions politiques, juridiques et institutionnelles de ces idéaux, tant à l'intérieur des États que sur la scène internationale ? Quels sont désormais les vecteurs à privilégier pour accompagner la revitalisation de ces concepts et des dispositifs appelés à leur donner corps, ou alors mener à bien les éventuels ajustements ou réformes qui s'imposent ? Quelles voies la coopération internationale peut-elle emprunter pour être, dans ces domaines, efficace ?

Quel peut être, dans ce sens, aux côtés des principaux acteurs, le rôle de l'ASOM ?

Au moment où nous célébrons les 80 ans des Nations unies, tel est le chantier de la réflexion — certes ambitieux mais relégitimé à nos yeux par la recrudescence dans le monde de graves conflits et exactions de toutes sortes à l'encontre des populations, le mépris du droit international et l'appel à de nouvelles régulations, tout comme par les reflux et, dans tous les cas, les crises et les controverses que connaît la démocratie — qu'avec mes Confrères Jean du Bois de Gaudusson et Michel Boyon nous avons souhaité entreprendre de défricher avec vous

au cours d'une séance qui, nous l'espérons, sera de nature à augurer de développements ultérieurs.

Et pour ce faire nous avons choisi de placer nos échanges sous l'égide du Professeur Gérard Conac, lui qui, en tant que Président de notre Compagnie durant l'année 2007 avait précisément décidé en concertation avec le Secrétaire perpétuel de l'époque, Gilbert Mangin, de centrer les travaux collectifs autour du thème « la Communauté internationale et ses institutions ».

Partant de la conviction qu'en complément de son devoir de mémoire, l'Académie avait vocation à appréhender l'actualité, il en appelait, en effet, à l'ouverture et au partenariat diversifié, comme il le fera en prônant l'écoute attentive de nos Membres associés, en donnant la parole dans cette salle à de hauts responsables de nombre organisations internationales ou encore en organisant, par exemple, des sessions à l'OIF et la Cour internationale de justice à La Haye, dans le droit fil de son œuvre et de son engagement tout — entiers voués à la vie du droit au service du développement et de la paix.

Lui, dont l'œuvre que notre Collègue Didier Maus, ancien membre du Conseil d'État et Président Émérite de l'Association internationale des constitutionnalistes, saura mieux que moi dans quelques instants évoquer — a témoigné, en faisant route avec ses Collègues, comme lui éminents universitaires et praticiens du droit respectés, parmi lesquels les Professeurs Pierre Lampué et François Luchaire, Robert Badinter, Maurice Duverger, avec lequel il donnera ses lettres de noblesses à la jeune Science politique à l'Université de Paris I, Jean Baillou qui a prononcé son discours de réception à l'Académie de la volonté constante de la compréhension fine des dynamiques comparées, institutionnelles et politiques, sur tous les continents.

J'en veux pour preuve le cours sur l'État contemporain qu'il dispensait en tenant à y associer les meilleurs spécialistes étrangers, tels Louis Sabourin pour le Canada/Quebec, Terence Marshall pour les Etats — Unis, mais aussi les personnalités dont nombre avaient trouvé refuge à Paris, comme le Professeur Snedjarek de Tchécoslovaquie ou l'Ambassadeur Armando Uribe, du Chili.

Je pense, surtout, à la reconnaissance qu'il a su imposer, en lien avec le Professeur Michel Alliot et notre regretté Confrère Étienne Leroy, les études dites « africanistes »,

jusqu’alors passablement dédaignées par les Facultés, au sein du Centre d’études juridiques et politiques du monde africain à la codirection de laquelle il m’a donné la chance, comme il le fera plus tard en soutenant ma candidature à l’Académie, d’être associée et dont le Professeur Akandji-Kombe, Directeur du master 2 « Droits africains » à Paris I, qui nous fait l’honneur d’être parmi nous, est le digne héritier.

De même convient-il de saluer la prescience avec laquelle il a considéré l’importance singulière des processus historiques qu’ont constituée les Indépendances, puis les transitions démocratiques qui se profilaient un peu partout dans le monde en cette fin du XXI^e siècle.

Ce, avec un enthousiasme renouvelé qui ne s’est jamais démenti, bien que mâtiné de la réserve qu’exige l’approche scientifique alliée à l’épreuve concrète des faits sur le terrain, ainsi qu’avec une réelle empathie pour les acteurs et protagonistes de ces dynamiques de changement, en Roumanie, à Madagascar, au Benin, en Afrique du Sud, au Sénégal..., dont il admirait le courage et l’esprit d’innovation.

Ainsi en est-il de nos distingués Confrères Raymond Ranjeva et Robert Dossou dont nous allons entendre avec le plus grand intérêt le témoignage, tout comme ceux de Madame Irina Zlatescu, Professeur à la Faculté de droit de l’Université écologique de Bucarest et à la Faculté d’administration publique de l’École nationale d’études politiques et administratives (SNSPA) , Vice -présidente de l’IDEF, que j’espère avoir le grand plaisir d’ accueillir prochainement, en présence cette fois, dans notre cénacle, ou encore de nos Confrères non moins distingués Jacques Legendre et Marc Aicardi de Saint Paul, tous deux compagnons, à leur heure, de cet engagement intellectuel et personnel.

Étudier, pour célébrer des trajectoires inspirantes comme le Professeur Conac le rappellera lors des discours qu’il prononcera lors de la remise à la Sorbonne d’un doctorat honoris causa aux Présidents Nelson Mandela et Abdou Diouf, ou encore à Cotonou quand il participera à la Conférence sur les « *Démocratie nouvelles ou rétablies* » en février 2000 en présence de plusieurs chefs d’État, dont le regretté Président Ahmadou Toumani Toure.

Étudier, mais aussi créer pour mieux accompagner, en organisant sans relâche des colloques remarquables à Paris I rassemblant à titre précurseur tous ces acteurs à même dès lors de se conforter mutuellement par des échanges inédits d’idées et d’expériences, tels ceux sur

les « *Dynamiques et réalités des droits africains* », les « *Cours Suprêmes en Afrique* », « *l'Afrique en transition : vers le pluralisme politique* » et, plus tard, sur « *la coopération multilatérale francophone* » dans le cadre du Cycle d'études dédié que nous avons de concert créée en 1986.

Étudier, mais aussi partager, avec modestie et sans ménager sa peine,

En recevant chez lui les juristes soucieux, pour certains, de recevoir ses conseils pour les nouvelles constitutions en chantier,

En participant aux débats passionnés de Conférences nationales, comme au Mali, ou aux sessions de l'Observatoire panafricain de la démocratie (OPAD) dirigé par Djovi Gally à Lomé, en prenant, parfois, part à l'observation d'élections, comme au Sénégal.

Tous ces actes ont été salués par ses amis africains en présence de nombreuses personnalités françaises lors du Colloque organisé en son honneur à Dakar, en 1997, sous l'autorité du Président Abdou Diouf, par Maître Mame Bassine Niang, le Doyen Sourang, Raymond Ranjeva, Jean du Bois de Gaudusson et moi-même sur l'État africain à l'aube du XXI^e siècle, avec la participation du Président Abdoulaye Wade, alors Ministre d'État.

Pour toute une génération d'universitaires, ou futurs responsables nationaux, mais aussi pour nous tous ses jeunes collègues qu'il avait pris en amitié, ce fut une aventure unique de brassage des opinions et de découverte de l'autre sans pareille dans un univers studieux et convivial, rue d'Assas ou à Jauviac à l'occasion de rencontres mémorables, chez lui et chez son épouse Françoise, géographe reconnue qui, de par ses travaux propres lui ouvrit les portes de la Roumanie et fut, au-delà du climat d'hospitalité qu'elle a su créer autour d'eux, la Compagne active de toutes ses recherches.

Je sais que nombre d'entre eux auraient souhaité participer à cette séance : Yves Gazzo, notre ami Roland Pourtier qui vient de nous quitter, Joseph Maïla, Jean claude Masclet, Edmond Jouve, et bien d'autres.

Le temps nous a manqué, mais nous reprendrons cette Conversation.

Ainsi, nous ressourcer dans ses écrits et dans ses initiatives pour nous conforter dans nos propres engagements, c'est nous rappeler qu'État de droit et Démocratie, bien que de nature et de temporalité différentes se sont rejoints de façon complémentaire pour devenir, à l'aune indispensable du respect des droits de l'Homme, et loin des idées figées, les armes qui ont été brandies par les juristes, certes, mais aussi par les populations elles-mêmes pour mettre fin à l'arbitraire et à la négation des libertés dont elles étaient victimes, avec la volonté de secouer le joug des régimes autoritaires qui prévalaient à la fin des années 1980 dans nombre de pays d'Afrique et d'Europe centrale et orientale.

C'est nous convaincre qu'en faisant leurs ces valeurs les femmes et les hommes des Conférences nationales et autres processus de transition démocratique ne se sont pas soumis au mimétisme des principes de la démocratie libérale mais, plutôt, ont entendu faire œuvre créative en contribuant à l'épopée universelle de la démocratie dans toutes ses expressions, élections, institutions, vie politique apaisée, néo — constitutionnalisme, comme nous en entretiendra notre Confrère Jean du Bois de Gaudusson.

C'est nous rappeler qu'un État de droit durable suppose un État de droit international entre nations démocratiques ouvertes, désireuses de coopérer dans un esprit d'égalité et de solidarité et que, réciproquement, ce dialogue et cette mobilisation concertée, rendus aujourd'hui encore plus nécessaires face aux défis renouvelés que rencontre l'humanité, ont tout à gagner pour être efficaces, à s'appuyer sur des États soucieux de la sécurité humaine de leurs citoyens et respectueux des droits de l'Homme

C'est aussi entendre ses idées simples, telle celle selon laquelle la démocratisation est un processus non linéaire qui doit tenir compte dans ses traductions des réalités historiques et sociopolitiques, mêlant harmonieusement ce qui reste un pari — traditions et modernité, et que ce processus concerne tous les États, y compris — et l'actualité nous le prouve-les « vieilles démocraties ».

C'est se remémorer ses mises en garde affirmant qu'au-delà de la tenue des élections, la consolidation et l'ancrage de la démocratie doivent reposer sur des institutions crédibles et indépendantes et en particulier sur la Justice, et surtout, nécessairement sur l'intériorisation d'une culture démocratique, façonnant dès lors regards et comportements.

N'oublions pas, enfin, ses propositions originales pour soutenir ces processus, comme la création, avant l'heure, d'une Fondation pour la démocratie, ou bien l'appel à des politiques internationales bilatérales ou multilatérales concertées, à même de renforcer les capacités des Institutions de l'État de droit et de protection des droits de l'Homme que notre Confrère, Michel Boyon, Membre honoraire du Conseil d'État, va nous présenter.

Prenons la pleine mesure de l'approche d'acteurs originaux qui œuvrent à cette fin, telle l'Association des Hautes Juridictions de Cassation francophones (AHJUCAF), pratiquant une coopération horizontale solidaire entre Pairs que l'on peut considérer, avec celle déployée de même au sein de l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AA-HJF), comme un exemple du donner et du recevoir en vue d'un progrès concerté. Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général de l'AHJUCAF, Jean Paul Jean, Haut magistrat, de sa participation à nos travaux, ainsi que le Président de la Cour Suprême du Benin, Victor Adossou – désormais chez lui, ici, à l'ASOM- et que je salue chaleureusement.

Puissions-nous tous ensemble, Chères Consœurs et Chers Confrères, Honorables Invités et Intervenants, reprendre le flambeau au sein de l'ASOM, en perpétuant et en approfondissant encore les idées du Professeur Conac, tout en nous mobilisant pour prendre notre part de responsabilité et poursuivre plus systématiquement, dans le cadre de partenariats à instaurer avec les Réseaux institutionnels notamment francophones, tels ceux ici représentés, et autres Structures académiques et de juristes intéressés, la réflexion prospective collective qui s'impose sur les règles, les normes et les valeurs telles que fondatrices, sur la base d'un consensus renouvelé, du monde de demain.